

Syndicat National des Officiers de Police

- Bureau National -

55, rue de Lyon – 75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30 📠 01 44 67 84 20

www.snop-snapc.fr

Paris, le 1er août 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

HEURES SUPPLEMENTAIRES DES OFFICIERS DE POLICE

Le Syndicat National des Officiers de Police (SNOP), syndicat majoritaire, qui, en l'état, vient d'interrompre les négociations relatives au règlement du passif des heures supplémentaires (+ de 5 millions d'heures) au regard des propositions honteuses présentées par l'administration , vient d'alerter l'ensemble des parlementaires.

Outre un taux d'indemnisation de 9,25 €bruts de l'heure alors que le coût moyen horaire pour ce corps voisine les 21 € bruts, l'administration du Ministère de l'Intérieur compte imposer aux Officiers de Police un régime de travail inacceptable qui s'exonère tout autant de la réglementation française que de la réglementation européenne. Demain, en raison de l'accès à un régime de cadre, les Officiers de Police qui continueront à travailler les samedis, dimanches et jours fériés, avec possibilité de dépassements horaires (même nocturnes) n'auront aucune garantie de voir compenser ou indemniser dignement ce temps de travail, travaillant ainsi bénévolement et qui plus est exposés à tous les abus.

A l'heure où l'on parle au plus haut niveau de l'Etat de valorisation du travail, n'est-il pas incongru de pénaliser les Officiers de Police qui ont souvent sacrifié leur vie privée au bénéfice du service public ?